

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 MAI 2016**

Délibération
n° 2016.05. 58.B

**EXPERIMENTATION :
PILE A HYDROGENE
ADOSSEE AU
TECHNOPAC -
DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE SEIZE à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2016**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Guy ETIENNE à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, François NEBOUT

Absent(s) :

Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2016**DELIBERATION
N° 2016.05. 58.B**Rapporteur : Monsieur DAURE**EXPERIMENTATION : PILE A HYDROGENE ADOSSEE AU TECHNOPAC - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

GrandAngoulême a engagé un plan général de développement économique reposant sur les priorités suivantes : l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche, le développement de nouveaux secteurs d'activités, la promotion des savoir-faire et de la qualité de l'environnement communautaire.

Dans ce cadre, GrandAngoulême s'engage dans la réalisation d'un « Technoparc ». Outre sa fonction d'accueil d'entreprises innovantes, ce bâtiment se veut un lieu dédié à l'expérimentation, notamment sur la production, transformation et gestion de l'énergie, afin d'en faire un Bâtiment à Energie Positive.

Dans cette perspective, une action pilote, adossée au bâtiment, y sera conduite en grande nature. Il s'agira de développer une solution de stockage de l'énergie sous forme hydrogène (pile à combustible) afin de pallier les intermittences de production d'énergie renouvelable (solaire) et de répondre aux besoins énergétiques du Technoparc.

Pour développer ce projet, GrandAngoulême a retenu NEXEYA SYSTEMS et CEA TECH, associés dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises (GME) et signataires d'un accord-cadre avec GrandAngoulême, approuvé par délibération n°109B du bureau communautaire du 9 juillet 2015.

Enfin, pour la conduite de l'expérimentation, une autorisation de programme est proposée à l'approbation du conseil communautaire du 12 mai 2016 après avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 28 avril 2016.

Au regard de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit de la manière suivante :

Echéancier de réalisation	Postes de dépenses	Montant en € HT	Recette	Montant en €	%
Phase 1 (2016)	Etudes préliminaires	121 000	Etat	600 000	40,0%
Phase 2 (2016-2017)	Etudes industrielles	366 000	Fonds européens	600 000	40,0%
Phase 3 (2017)	Prototype	389 000		300 000	20,0%
Phase 4 (2018-2019)	Fabrication et déploiement	624 000	Autofinancement		
TOTAL		1 500 000	TOTAL	1 500 000	100,0%

Je vous propose donc :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération d'expérimentation d'une solution de stockage de l'énergie sous forme hydrogène.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat, ou de ses opérateurs, et de la Région, en charge de la gestion des fonds européens FEDER.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 mai 2016	<u>Affiché le :</u> 20 mai 2016